

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, GUERY

Pouvoirs :

Madeleine COIG	à	Joseph LEES
France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
Martine MIRANDE	à	André BERNOS

REÇU

le 21 AVR. 2015

Excusés : Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Aracéli ETCHENIQUE, Jean-Pierre TERUEL

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON-MÉRIANNE

N°150409-15-ECO-

ADHÉSION A LA CUMA POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN

Monsieur LEES indique que le gestionnaire de l'aérodrome, à savoir l'Aéroclub, a demandé à la CCPO d'acquérir un nouveau tracteur et un gyrobroyeur pour remplacer leurs matériels actuels obsolètes et inadaptés et continuer à assurer la tonte régulière de la piste de l'aérodrome.

Cet investissement coûterait à notre collectivité entre 30 et 45 000 € HT (occasion ou neuf), l'achat étant rentabilisé sur environ 5 ans et permettant une récupération de 16% de TVA.

Parallèlement à cette demande, plusieurs contacts ont été pris avec les responsables de la CUMA de Poey d'Oloron pour chiffrer les besoins de la CCPO.

Ainsi, la CUMA -qui s'avère moins chère qu'une entreprise agricole ou de parcs et jardins- propose, après adhésion de la CCPO (rendue possible par la loi sur l'économie sociale et solidaire de juillet 2014), de réaliser plusieurs interventions sur l'aérodrome d'Hérrère.

Ainsi, elle entretiendrait, avec du matériel professionnel (broyeur), les 15 hectares de piste à raison de 28 passages par an, (soit 345 € par passage, l'heure étant facturée à 22 € dont 60% de main d'œuvre et 40% de fuel); elle serait aussi à même de nettoyer (avec une épareuse) les accotements latéraux et fossés 2 fois l'an. Le coût estimatif de ces prestations est estimé à 10 470 euros HT par an.

Le recours à la CUMA permet, outre de faire travailler une entreprise agricole locale, de bénéficier de son savoir-faire et de ses gros matériels, et de recentrer les missions du personnel et des bénévoles de l'Aéroclub (lié avec la CCPO par un accord de gestion).

Un accord serait alors passé avec la CUMA pour une durée de 1 an dans l'attente de la préparation de la fusion des intercommunalités, laquelle pourrait alors offrir des perspectives de mutualisation de personnels et de matériels.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité

- **d'ADHÉRER** à la CUMA de Poey d'Oloron conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi 2014 sur l'économie sociale et solidaire qui prévoit qu'une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) peut réaliser "sans qu'elle ait besoin de le prévoir dans ses statuts" des travaux agricoles ou d'aménagement rural pour le compte de communautés de communes comprenant au moins 3/4 de communes de 3 500 habitants, et ce, à condition qu'un des adhérents soit domicilié sur le territoire en question.
- **de CONFIER** à la CUMA de Poey d'Oloron l'exécution des travaux d'entretien de la piste de l'aérodrome et de ses abords.
- **de PRÉVOIR** les crédits nécessaires au budget primitif 2015 de la CCPO.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 avril 2015

Suivent les signatures



Le Président

Daniel LACRAMPE

Affiché le 23/04/2015



REÇU

le 21 AVR. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE